

breux, avec le temps. Puis, il y a à répartir justement les péages entre l'Intercolonial et d'autres chemins qui s'y relient. Enfin toutes ces questions sont, sans doute, très importantes ; mais si les chemins de fer de l'Etat ne se trouvent pas placés directement sous l'autorité de la commission, le gouvernement pourra, sans doute, profiter des jugements qu'elle rendra, des opinions qu'elle émettra. Il appartient aux honorables sénateurs d'exprimer leurs vues sur le sujet. Tous sont libres de le faire.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Les raisons données par l'honorable secrétaire d'Etat font partie des plus fortes raisons que l'on puisse alléguer à l'appui de l'amendement. L'honorable leader de la Chambre a dit que des questions techniques se présentent occasionnellement en administrant les chemins de fer de l'Etat, questions relatives aux marchandises et autres matières et qui ne peuvent être résolues que par des experts en matières de chemins de fer. On ne saurait s'attendre à ce que le ministre des Chemins de fer soit aussi compétent pour résoudre ces questions que le sera une commission nommée pour cet objet, et dont la fonction spéciale sera d'instituer une enquête sur toute question relative aux arrangements qu'il est nécessaire de conclure pour le transfert des marchandises sur les différents chemins auxquels l'honorable secrétaire d'Etat a fait allusion. Puis, comme l'a fait remarquer avec raison l'auteur de l'amendement, l'adoption de cet amendement affranchirait le gouvernement ou le ministre des Chemins de fer de responsabilités qu'il vaudrait bien mieux transférer à une commission que d'en laisser le poids sur les épaules du ministre que je viens de mentionner. Lorsque l'honorable secrétaire d'Etat a parlé, la première fois, sur la présente question, il nous a dit que les représentants des provinces maritimes s'opposaient à ce que le chemin de fer Intercolonial fût placé sous l'autorité de la commission. Cette opposition, si elle existe, peut faire supposer que le peuple des provinces maritimes craint que le changement proposé n'ait pour effet de modifier le tarif du transport à leur détriment. Cependant, si nous voulons soulager le pays du fardeau que l'Intercolonial a été pour lui dans le passé, le plus tôt ce chemin sera placé sur une base d'affaires, le mieux ce

sera pour le pays, et pour ceux qui sont desservis par cette voie ferrée. Le peu d'expérience que j'ai acquis dans l'administration des affaires du département des Chemins de fer et des Canaux, me permet de conclure que le changement maintenant proposé, s'il est adopté, sera une grande amélioration. Le gouvernement se trouverait très soulagé si on le débarrassait des responsabilités qu'entraîne une foule de questions relatives à l'administration des chemins de fer de l'Etat, et qui seraient assumées par la commission. Avec l'état de choses actuel, une pression est sans cesse exercée sur le ministre des Chemins de fer bien plus par les amis que par les ennemis politiques. L'honorable sénateur de Westmoreland a parfaitement expliqué que le changement proposé ne porterait aucunement atteinte au pouvoir, à l'autorité et à la responsabilité du gouvernement. Il ne ferait que soulager ce dernier des questions techniques dont j'ai déjà parlé, et que l'honorable secrétaire d'Etat a mentionnées lui-même. Le changement proposé serait dans l'intérêt du pays, ainsi que dans l'intérêt du département des Chemins de fer et du gouvernement. La commission créée par le présent bill sera avantageuse au pays si elle soulage le gouvernement des difficultés qui se présentent dans l'administration des chemins de fer de l'Etat, particulièrement lorsqu'il s'agit du transport des marchandises d'une voie ferrée à une autre et d'autres affaires où divers intérêts sont en jeu. Je dis au gouvernement que son propre intérêt et celui du public en général demandent l'adoption du présent amendement, c'est-à-dire, demandent que les chemins de fer de l'Etat comme ceux des compagnies privées soient placés sous l'autorité de la commission créée par le présent bill. Le gouvernement devrait appuyer cet amendement, à moins qu'il ne puisse le faire pour des raisons de parti—raisons qui, je le crains, inspirent actuellement le gouvernement dans l'attitude qu'il a prise à l'égard des chemins de fer de l'Etat.

L'honorable M. CASGRAIN (de Lanau-dièrre) : Un malentendu paraît exister sur ce point. L'honorable sénateur de Westmoreland veut-il dire dans son amendement que le chemin de fer intercolonial sera exploité par la commission des chemins de fer ?

L'honorable M. WOOD : Non.